Procès-verbal

de la 63e Assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Suisses (ACS)
Jeudi 19.05.2016, 10h00 – 12h30, Hôtel Mövenpick, Lausanne-Ouchy

Présents:	95 représentants et représentantes des communes des institutions membres de toute la Suisse ainsi que de nombreux invités
Présidence:	Hannes Germann, conseiller aux Etats, président de l'ACS
Procès-verbal:	Tamara Angele, assistante de la direction l'ACS

Accueil et ouverture de la 63e Assemblée générale

Daniel Brélaz, syndic de Lausanne et conseiller national, ouvre la 63e Assemblée générale ordinaire par des souhaits de bienvenue.

Le directeur de l'ACS Reto Lindegger accueille les délégués des communes et des institutions, les représentants et représentantes des organisations partenaires, ainsi que les invités de la 63e Assemblée générale ordinaire à l'Hôtel Mövenpick à Lausanne-Ouchy.

Le président de l'ACS Hannes Germann, conseiller aux Etats, souhaite la bienvenue de la part de l'ACS aux participants et participantes à l'Assemblée générale.

Le vice-président de l'ACS Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne (VD), souhaite la bienvenue à l'assemblée en français et *la vice-présidente de l'ACS Silvia Casutt-Derungs*, membre du Grand Conseil, Falera (GR), en italien et en romanche.

Le *président* informe que les membres de l'ACS ont reçu l'invitation ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée générale dans les délais et qu'aucune proposition de membre n'a été reçue. Il passe au vote concernant l'ordre du jour. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les délégués des communes-membres, sans abstention.

Le *président* propose de renoncer à l'élection d'un scrutateur, cette proposition est acceptée à l'unanimité par les personnes présentes.

Assemblée générale – Partie statutaire

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 juin 2015 à Berne
2. Approbation du rapport annuel 2015
3. Approbation du compte annuel 2015 après la prise de connaissance du rapport de révision
4. Décharge du Comité
5. Fixation des cotisations de membres 2017
6. Élections 2016–2020
7. Élection de l'organe de révision
8. Divers

Procédure

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 juin 2015

Le procès-verbal en allemand, français et italien publié sur le site Internet de l'ACS est adopté sans discussion et à l'unanimité. Le *président* remercie la rédactrice.

2. Approbation du rapport annuel 2015

Le *président* informe sur les nombreuses activités de l'ACS de l'année passée et entre brièvement en matière sur certains sujets particulièrement importants pour le renforcement de la position des communes. Le rapport annuel a été publié sur le site Internet de l'ACS.

LAT1: Plus de temps pour la mise sur pied et soutien des communes

En mai 2015, la Confédération a suspendu la deuxième étape de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) – sous pression des cantons, de l'ACS et de l'économie. Beaucoup de communes auraient été débordées par une nouvelle révision de la loi si peu après l'entrée en vigueur de la LAT1, alors que la plupart des cantons sont en train de revoir leurs plans directeurs et qu'au niveau cantonal, et en particulier communal, bien des questions touchant à la mise en œuvre de la LAT1 ne sont pas encore résolues. Et les revitalisations en cours et les densifications urbaines vers l'intérieur demandent énormément de travail. L'ACS est en train d'établir un partenariat avec l'Association suisse pour l'aménagement national pour continuer à soutenir les communes dans la mise en œuvre de la LAT1.

Pas de TVA sur les taxes de parcage

L'ACS s'est opposée de manière véhémente à ce que les places de stationnement communales soient imposées sans exception. Ce fort engagement a porté ses fruits: lors de sa séance du 24 septembre, le Conseil national a décidé de garder le droit actuel. Le Conseil fédéral avait proposé que la location de places de stationnement appartenant au domaine public soit désormais soumise à la TVA. Le succès de l'ACS a un impact positif sur les finances communales, car une imposition des places de stationnement communales dans les communes et les villes aurait causé une charge financière et administrative disproportionnée. Selon un calcul de la société d'audit et de conseil PricewaterhouseCoopers, une commune de 20'000 habitants, par exemple, aurait dû payer à la Confédération 37'000 francs – donc trois fois plus que les 10'500 francs actuels. Extrapolé sur toute la Suisse, l'échelon communal aurait dû payer entre 8 et 40 millions de francs à la Confédération.

Publicjobs – la plateforme emploi pour l'administration publique

Depuis début 2015, le portail carrière et emploi Monster Worldwide Switzerland et l'ACS exploitent en commun la plateforme publicjobs.ch. Elle est exclusivement à disposition des organisations et entreprises de droit public et est exempte de publicité. Les prix et les conditions de l'acquisition de prestations sont réglés par un accord-cadre CSI et permettent l'achat de prestations à des conditions attractives. Publicjobs est ainsi la plateforme spécialisée la meilleur marché de Suisse. Elle compte près de 60'000 visiteurs par mois et plus de 6400 abonnés enregistrés aux jobmails. De janvier à début octobre 2015, 7000 annonces ont été publiées. Michael Bützer, directeur suppléant, se met volontiers à disposition pour tous renseignements supplémentaires.

Colloque «En santé malgré la surcharge de travail» complet

Les membres des autorités exécutives, les cadres administratifs et le personnel communal de tous les domaines sont de plus en plus sollicités. La pression de temps et de travail augmente. La journée du 20 novembre 2015 à Lucerne, organisée conjointement par la Conférence suisse des secrétaires municipaux, l'ACS et l'Union des villes suisses a sensibilisé les participants eux-mêmes et leur entourage à reconnaître à temps les signes pernicieux d'une surcharge de travail. Au travers des exposés et des ateliers, l'importance de l'activité physique et d'un sommeil réparateur

ont été démontrés, et les participants ont pu s'informer sur des techniques de relaxation. Cette manifestation a suscité un écho positif.

Le *président* passe la parole aux membres et fait voter sur le rapport annuel 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité et sans abstentions.

3. Approbation du compte annuel 2015 après prise de connaissance du rapport de révision

Le *président* passe la parole à Reto Lindegger, directeur de l'ACS.

Le directeur signale que le compte annuel 2015 et le rapport de révision ont été publiés sur le site Internet de l'ACS.

Le compte annuel se solde par des revenus d'environ 2 millions de francs, soit mieux que budgété. À cette occasion, il remercie les partenaires de longue date pour leur bonne collaboration. Pour 2016, un excédent de charges de 231'300 francs est budgété.

Le bilan se solde en date du 31.12.2015 avec un capital propre d'environ 1,4 million de francs. À fin 2016, on peut compter avec un capital propre d'environ 1,14 million de francs. Ainsi, l'ACS dispose encore toujours de fonds propres impressionnants et donc d'une solide marge de manœuvre financière.

Après avoir pris connaissance du rapport de révision, le *président* passe au vote sur le compte annuel 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité et sans abstention.

4. Décharge du Comité

La décharge du Comité est accordée à l'unanimité et sans abstention.

5. Fixation des cotisations de membres

Les cotisations de membres restent inchangées pour 2016. Le *président* demande aux personnes présentes de bien vouloir voter à ce propos.

Les cotisations de membres sont adoptées à l'unanimité et sans abstentions.

6. Élections 2016–2020

Le *président* remercie les membres du Comité sortants

- Silvia Casutt
- Peter Bernasconi
- Herbert Lustenberger
- René Riem
- Martin Ph. Rittiner
- Beatrice Wessner

et les remercie pour leur grand engagement pour l'ACS.

6.1. Élections du Comité en bloc

En outre, les successeurs des membres sortants sont présentés:

- Damien Chappuis, maire de Delémont JU
- Jörg Kündig, maire de Gossau ZH
- Stéphane Pont, maire de Mollens VS
- Jean-Michel Karr, conseiller administratif de Chêne-Bougeries GE
- Jürg Marti, maire de Steffisburg BE
- Daniel Albertin, maire d'Albula/Alvra GR

En plus des nouveaux membres, tous les autres membres du Comité se représentent pour la période d'élection 2016–2020.

Le Comité est élu en bloc avec une abstention. *Heidi Fuchs* (VGGSH) et *Pascale Manzini* (Commune d'Ecublens, VD) critiquent le faible taux de femmes au sein du Comité.

6.2. Réélection du président

La *vice-présidente* Silvia Casutt fait confirmer la réélection du *président* Hannes Germann par l'Assemblée générale.

6.3. Élections de l'organe de révision

Au nom du Comité, le *président* propose l'entreprise Fiduciaire Probitas S.A. pour une durée de fonction supplémentaire de quatre ans. L'organe de révision est élu à l'unanimité.

7. Divers

Le *président* informe sur le changement de personnel au sein de l'ACS. *Christine Schmidt*, nouvelle collaboratrice à l'administration et *Denise Lachat*, future rédactrice responsable du magazine «Commune Suisse» se présentent brièvement.

Le *président* attire l'attention sur les prochains rendez-vous de l'ACS:

- Conférence nationale sur le Fédéralisme 2017: jeudi 26 et vendredi 27.10. à Montreux
- Congrès «Développement territorial / développement intérieur (Raumentwicklung / Innenentwicklung)» avec VLP vendredi 2.9.2016 à Olten
- Congrès «Projets intergénérationnels (Generationenprojekte)» mercredi 14.9.2016 à Fribourg
- «Vivre ensemble – les bénéfices de l'engagement intergénérationnel de la société civile pour les communes et les villes»
- Assemblée générale 2017: 14/15 juin 2017 à Berne
- Suisse Public 2017: 13 - 16 juin 2017 à Berne, Bernexpo-Areal

Le *président* se renseigne sur des requêtes éventuelles de la part des personnes présentes. Personne ne prend la parole.

Vient ensuite l'exposé d'*Erich Dürst*, directeur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et d'*Etienne Piguet*, professeur à l'Université de Neuchâtel et vice-président de la Commission fédérale des migrations sur le sujet «Migration».

Le directeur remercie les nombreux délégués présents des communes pour leur participation ainsi que tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réussite de cette assemblée générale et clôture ainsi la 63e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses.

Fin de l'Assemblée générale: 12h30

Lausanne, le 19 mai 2016